

Procès-verbal du Conseil Municipal du 5 juin 2026
Commune de SERVIES-EN-VAL

L'an Deux Mil vingt-six et le cinq du mois de juin à dix-neuf heures quinze minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire sortant, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Martine ESCANUELA, Maire.

Présents : Mmes et Mrs Arlette BAYLAC, Marie-Ange BEDOS, Andréa BENET, Luis BOUNOURE, Ludovic CANIZARES, Jacques ESCANDE, Martine ESCANUELA, Gaëlle GOUT, Sébastien ORMIERES, Jean-Luc SEGUY.

Absent excusé : Mme Valérie MANCHON, Andréa BENET (pouvoir à Luis BOUNOURE)

Secrétaire de séance : M. Jacques ESCANDE.

Nombre de conseillers : 11 En exercice : 11 Présents : 9 Votants : 10

Date convocation : 1er juin 2026

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 18 Mai 2026 à l'unanimité.

- **Choix d'un devis pour installation d'une climatisation dans un bâtiment communal et décision modificative**

Madame le Maire rappelle le courrier de M. David Mourareau, qui indique que, suite aux épisodes de fortes chaleurs survenus durant l'été dernier, il est devenu difficile de travailler et d'accueillir la clientèle dans de bonnes conditions au sein de la salle du café-restaurant. Afin de remédier à cette situation et d'améliorer le confort des usagers comme du personnel, Madame le Maire a sollicité plusieurs entreprises locales pour l'établissement de devis relatifs à l'installation d'un système de climatisation réversible encastré au plafond dans la salle principale du café-restaurant de la Place.

Elle présente les trois devis reçus :

- Société RGE Multiservice : 7 448,64 € TTC ;
- SARL Berto : 5 203,20 € TTC ;
- DOMOELEC 11 : 7 984,92 € TTC.

Elle précise que les crédits ne sont pas inscrits au budget 2026, un virement de crédit sera nécessaire.

Après délibération et à l'unanimité le Conseil municipal accepte d'effectuer les travaux d'installation d'une climatisation réversible encastrée au plafond dans la salle principale du café-restaurant. Il est décidé d'attribuer ces travaux à la SARL Berto pour un montant de 5 203,20 € TTC.

Madame le Maire est autorisée à effectuer le virement de crédit suivant :

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
DI 21 / 2135 / ONA	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	5 210,00
Total		5 210,00

CREDITS A REDUIRE

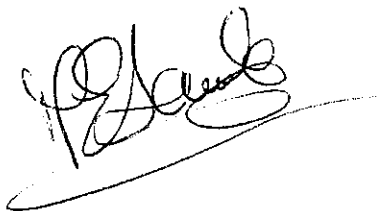
Imputation	Nature	Montant
DI 21 / 2131 / 981	Bâtiments publics	5 210,00
Total		5 210,00

- Questions Diverses

- Info festival l'envolée le 13 juin, M. Aïni a donné son accord pour prêter son terrain afin d'y faire stationner les véhicules, Luis se propose pour le débroussailler.
- Le tour de France traversera le territoire de la commune le mardi 7 juillet, voir qui se porte volontaire pour surveiller les chemins communaux.

La séance est levée à 19h30

Président de séance



Secrétaire de séance

